ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
À VOS AGENDAS !

N° 112
J- 57

17 novembre 2026

Préparez-vous à voter pour **VOUS** !

Du 15 au 20 janvier 2027, vous serez appelés à choisir vos représentants au Comité Social et Économique (CSE).

Ce geste est bien plus qu'une formalité : c'est avant tout pour VOUS que vous votez. En choisissant la CFE-CGC, vous optez pour des élus qui s'engagent à vous écouter, vous représenter, vous défendre et vous conseiller.

Nouveauté sur le mode de scrutin !

Le vote pour le 2e collège (D et E) et le 3e collège (F, G, H et I) se fera exclusivement par voie électronique. Une note explicative vous sera transmise individuellement. Vous aurez plusieurs jours pour voter librement, au travail ou à domicile.



Un élu CFE-CGC, c'est quoi au juste ?

Votre parole et votre protection : votre élu est votre porte-parole ; il défend votre avenir au sein de l'entreprise. Il veille à votre sécurité au travail grâce à son action au sein de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Et il négocie pour défendre au mieux vos intérêts (salaire, congés…).

Votre quotidien et vos avantages : il agit comme un représentant de proximité et assure la gestion de votre CSE et, par extension, de vos aides et avantages sociaux.

Un lien permanent : grâce à une communication régulière, il vous informe sur son bilan, les mandats associés à l'élection et les enjeux cruciaux de votre avenir professionnel.

Votez CFE CGC
MANAGERS • TECHNICIENS • CADRES
1 SEUL SYNDICAT
DU 15 AU 20 JANVIER 2027

J-57 avant le vote électronique